

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le mardi 9 mai, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard DAVIET, Maire, en suite de convocation en date du 2 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23 Présents : Gérard DAVIET, Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Jean-Philippe ROBIN, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, Stéphanie AK, Damien COCHARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Pouvoirs : 4 Absents ayant donné un pouvoir : Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Gérard DAVIET, David GUIOT a donné pouvoir à Christian DRUELLE, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE.

Absent : 0 Absent non représenté : 0

Votants : 27 A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2023

TRAVAUX :

- 01 : Construction d'un ALSH et d'un RPE labellisés « bâtiment passif », construit avec des matériaux biosources : autorisation d'attribution et de signature des marches de travaux

ADMINISTRATION GENERALE :

- 02 : Remplacement d'un membre au sein d'une commission municipale permanente

INTERCOMMUNALITE :

- 03 : Modalités de financement et de réalisation du complexe sportif métropolitain à Chanceaux-sur-Choisille : **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

M. le Maire : Bon, on a eu un petit problème avec La Poste, donc je ferai un courrier demain matin parce que tout était parti mercredi. Il y en a qui l'ont reçu jeudi, il y en a qui l'ont reçu vendredi, il y en a qui l'ont reçu samedi, il y en a qui l'ont reçu ce matin. Mais c'est parti en temps et en heure. Je suis désolé. Je ferai un petit courrier à La Poste parce qu'une semaine pour aller de Chanceaux à Chanceaux, cela fait un peu long. Voilà.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2023

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ETE SSE : J'ai juste une question Monsieur DAVIET sur quelque chose qui n'est pas clair dans le procès-verbal. Je n'ai pas noté la page parce que je viens de recevoir le document.

M. le Maire : Je suis désolé Monsieur ETE SSE.

M. ETE SSE : Donc, cela concernait l'échange que vous aviez avec Madame AK. C'est page 17, donc dans les questions diverses, au 1,2,3,4, 5, 6, 7^{ème} alinéa, concernant votre intervention Monsieur le Maire. Vous dites « Bien sûr Madame AK ». Et ensuite « Je voulais juste vous dire que j'ai assisté hier à la commission sport et culture (...). Comme je ne suis plus attirée à cette commission », je pense que là, c'est Madame AK qui parle.

Mme DALONNEAU : Vous pouvez parler un petit peu plus fort s'il-vous-plait parce-que moi je n'entends pas.

M. ETE SSE : Oui, c'est parce que l'on est dans la continuité Madame DALONNEAU, c'est pour cela.

M. le Maire : Oui c'est Madame AK qui a parlé.

M. ETE SSE : Voilà, c'est Madame AK qui a parlé.

M. le Maire : On le changera Monsieur ETE SSE.

APPROBATION DU P.V. A L'UNANIMITE

Délibération n° 2023-25 : Construction d'un ALSH et d'un RPE labellisés « bâtiment passif », construit avec des matériaux biosourcés : autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 28 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme de l'opération de construction d'un ALSH et d'un RPE labellisés « bâtiment passif », construit avec des matériaux biosourcés.

Par délibération du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les éventuels avenants avec la SARL Tracks, sur la base d'un montant prévisionnel des travaux qui s'élevait à 3 975 000 € HT.

Les études d'Avant-Projet Définitif (APD), achevées en septembre 2022, et qui ont pour objet d'arrêter en plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage et son aspect, de définir les principes constructifs, les matériaux et les installations techniques, d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés, et de permettre l'établissement du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le contrat de maîtrise d'œuvre, ont arrêté le coût prévisionnel des travaux à 4 435 216 euros HT.

Les études de conception étant achevées, la procédure de consultation en vue de la passation des marchés de travaux a été lancée le 27 janvier 2023 selon la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article L.2123-1 1° du code de la commande publique. Cette consultation comprenait 17 lots distincts :

- .Lot 01 TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD
- .Lot 02 GROS-ŒUVRE NEUF ET DE REHABILITATION, REPRISES EN ŒUVRE ET SOUS-ŒUVRE
- .Lot 03 CHARPENTES ET OSSATURES EN BOIS
ETANCHEITE / DESCENTES EAUX PLUVIALES / DESENFUMAGE
REVETEMENT DE FACADE ET TOITURE
- .Lot 04 COUVERTURE ARDOISES
- .Lot 05 RAVALEMENT
- .Lot 06 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
- .Lot 07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- .Lot 08 SERRURERIE / METALLERIE / PROTECTIONS
- .Lot 09 CLOISONS - DOUBLAGES
- .Lot 10 PLAFONDS SUSPENDUS
- .Lot 11 CARRELAGE - FAIENCES
- .Lot 12 SOLS SOUPLES
- .Lot 13 PEINTURE - NETTOYAGES
- .Lot 14 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION
- .Lot 15 ELECTRICITE COURANT FORT / COURANTS FAIBLES / SSI
- .Lot 16 APPAREILS ELEVATEURS
- .Lot 17 AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Suite à la publication le 27 janvier 2023 des avis d'appel public à concurrence sur différents supports de publicité, à savoir la Nouvelle République, le BOAMP et sur la plateforme www.achatpublic.com, les candidats avaient jusqu'au 20 mars 2023 pour remettre une offre. Il est précisé que 49 offres dématérialisées ont été reçues dans le cadre de cette consultation.

Sur les 17 lots qui constituent la présente consultation, 2 lots n'ont pas reçu d'offres, à savoir le lot 5 : Ravalement et le lot 6 : Menuiseries extérieures bois. Une nouvelle consultation doit donc être engagée pour ces 2 lots infructueux, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Les offres reçues ont été examinées le 2 mai 2023. Le règlement de consultation prévoyait les critères d'analyse des offres suivants : le critère de la valeur technique noté sur 60 % et le critère du prix noté sur 40 %.

Après analyse des offres, au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, le rapport fait apparaître les entreprises suivantes, comme les mieux classées :

| Lots | Intitulé des lots | Nom des entreprises | Offre HT |
|--------|---|--|----------------|
| Lot 01 | TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD | COLAS | 264 528.15 € |
| Lot 02 | GROS-ŒUVRE NEUF ET DE REHABILITATION, REPRISES EN ŒUVRE ET SOUS-ŒUVRE | BRIAULT CONSTRUCTION | 712 668.57 € |
| Lot 03 | CHARPENTES ET OSSATURES EN BOIS ETANCHEITE / DESCENTES EAUX PLUVIALES / DESENFUMAGE REVETEMENT DE FACADE ET TOITURE | CRUARD CHARPENTE | 1 667 467.21 € |
| Lot 04 | COUVERTURE ARDOISES | SARL LC2 | 146 000 € |
| Lot 05 | RAVALEMENT | <i>(estimation 52 319.43 €) Inférieur</i> | |
| Lot 06 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | <i>(estimation 373 505.40 €) Inférieur</i> | |
| Lot 07 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | SAS MBM | 231 343.78 € |
| Lot 08 | SERRURERIE / METALLERIE / PROTECTIONS | GSA5 | 47 934.50 € |
| Lot 09 | CLOISONS - DOUBLAGES | SAS MBM | 174 905.92 € |
| Lot 10 | PLAFONDS SUSPENDUS | SAS MBM | 207 419.13 € |
| Lot 11 | CARRELAGE - FAIENCES | MAGALHAES | 47 687.64 € |
| Lot 12 | SOLS SOUPLES | GROUPE VINET SAS | 79 303.80 € |
| Lot 13 | PEINTURE - NETTOYAGES | SOCIETE NOUVELLE MABULEAU | 37 000 € |
| Lot 14 | PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION | SAS FEE GROUPE IDEX | 423 838.31 € |
| Lot 15 | ELECTRICITE COURANT FORT / COURANTS FAIBLES / SSI | CEGELEC VAL DE LOIRE | 249 000 € |
| Lot 16 | APPAREILS ELEVATEURS | CFA DIVISION DE NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR | 28 800 € |
| Lot 17 | AMENAGEMENTS PAYSAGERS | LES ARTISANS PAYSAGISTES SAS | 113 994.98 € |

Au vu du niveau global des prix, notamment lié à l'actualisation du montant des travaux au DCE et à l'augmentation du coût de la construction, le montant de l'opération est revu à la hausse. Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 4 431 891.99 € HT (sans les lots 5 et 6).

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux à l'été 2023.

Par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 200 000 € HT (alinéa 4° L. 2122-22 du CGCT). Considérant que le montant du marché est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, une délibération est dès lors obligatoire afin d'attribuer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés ;

Vu l'article L.2122-21-6° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 2 mai 2023 ;

Vu les projets de marchés ;

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DESLIS : Oui, j'ai juste une remarque. Il y a une petite erreur. La première page où c'est noté que c'était le 5 et 7, où il n'y a pas de..., c'est en attente, et c'est le 6 en fait.

Mme DALONNEAU : Oui.

M. le Maire : Très bien.

M. le Maire : Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. PIGEON : Est-ce que l'on peut savoir à peu près à combien sont estimés les deux lots de la structure, justement ?

M. DRUELLE : Le lot 5 : Ravalement, estimation 52.319 € et le lot n°6 : Menuiseries extérieures bois, estimation de 373.505 €.

M. PIGEON : Pardon ?

M. DRUELLE : 373.505 €.

Mme DESLIS : C'est noté. C'est noté là.

M. le Maire : C'est là, c'est là.

Mme DESLIS : Sur le tableau, à gauche. La page de gauche.

M. le Maire : Sur l'autre page, sur la page à côté.

M. DRUELLE : Voilà.

M. PIGEON : Excusez-moi.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. PIGEON : Les crédits sont inscrits ?

M. le Maire : Comment ?

M. PIGEON : Les crédits sont inscrits pour le financement ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas inscrit parce que l'on ne se servira des crédits qu'en 2024. On ne va pas emprunter de l'argent aujourd'hui pour déboursier en 2024.

M. PIGEON : Pourtant, c'est ce qui est marqué : « Les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget primitif 2023 ».

M. le Maire : Oui, oui. On les a mis, c'est au budget.

M. DELETANG : Oui.

M. le Maire : On l'a voté. Enfin, pas vous...

M. DELETANG : Non.

M. le Maire : ...mais on l'a voté.

M. PIGEON : Mais il n'y a que 3.000.000 € au budget, 3.016.000 €.

M. le Maire : Ok.

M. le Maire : Non.

M. DRUELLE : Non.

M. PIGEON : Si, c'est ce que vous avez dit, c'est dans le compte-rendu.

M. le Maire : Oui mais ce n'est qu'une partie. Ce n'est pas tout.

M. PIGEON : Donc on va vous autoriser à signer des marchés alors qu'il n'y a pas de budget ?

M. le Maire : On ne va pas tout faire en 2023. On en fera une partie en 2024.

M. PIGEON : Et on vérifie nos prix comment en 2024 ?

M. le Maire : On le passera au Conseil.

M. PIGEON : Ah ! Donc vous ne savez pas ?

M. DELETANG : On avance, on avance comme ça ?

M. le Maire : Oui, comme ça Monsieur...

M. DELETANG : On pousse la machine et on regarde comment on finit ?

M. le Maire : Bien oui, excusez-moi, on pousse la machine.

M. PIGEON : Là, il manque 3.000.000 € en fait.

M. DRUELLE : Il faut avancer, on pousse.

M. le Maire : Oui, je pense que l'on ne peut pas faire ce type de reproche, on avance.

M. DELETANG : Des reproches ?... Quoi ?

M. PIGEON : On invente... Non mais il va manquer 3.000.000 € là quand- même ! On ne peut pas budgéter.

M. DELETANG : 5 millions, 6 millions, ce n'est pas grave, on financera. Il n'y a pas un problème !

M. le Maire : C'est sûr, vous les projets que vous aviez faits, c'est sûr qu'il n'y avait pas beaucoup d'emprunt, mais enfin... Voilà.

M. DELETANG : C'est vrai que vous n'étiez pas avec nous !

M. le Maire : Oui.

M. DELETANG : Vous n'étiez pas aux Finances ! Non, non, vous ne vous occupiez de rien, c'est vrai. Et aujourd'hui vous vous occupez de tout, tout seul.

M. le Maire : Non, non, je travaille avec mon Conseil Municipal, c'est tout.

M. DELETANG : Oui.

M. le Maire : Moi, en revanche, je ne travaille pas tout seul.

M. DELETANG : Oui, oui...

M. le Maire : Aujourd'hui, si on avance, c'est grâce..., ce n'est pas grâce à moi, c'est à l'ensemble de mon Conseil Municipal. Et je les remercie vivement.

M. DELETANG : Oui, c'est comme le gymnase, vous négociez... Monsieur AUGIS... je ne sais pas quoi...

M. le Maire : Oui, oui, oui, pour le gymnase, vous avez raison...

M. DELETANG : ...c'est le Conseil Municipal !

M. le Maire : Vous avez raison...

M. DELETANG : Oui, oui...

Mme BERENGUER : On passe à autre chose ?

M. le Maire : On en rediscutera.

M. PIGEON : Enfin, de mémoire, on avait demandé 25 par 45, 44 !...

M. le Maire : Ah oui, navré mais je confirme...

Mme BERENGUER : Ah non, ce n'est pas vrai.

M. PIGEON : ...et on ne l'a pas.

Mme BAUMANN : Non mais ce n'est pas le sujet, là, mais ce n'est pas le sujet ! C'est bon !

M. DRUELLE : Le sujet n'est pas là ! Le sujet n'est pas celui-là, donc... !

M. DELETANG : Ah non ! On ne peut parler de rien, c'est vrai !

Mme BERENGUER : Si, mais après.

Mme BAUMANN : Si, mais on en reparlera après.

M. DRUELLE : Ce n'est pas pendant les délibérations qu'il faut...(inaudible).

Mme DALONNEAU : Cela s'est déjà produit...

Mme BAUMANN : Questions diverses ! Là, pour l'instant, on est sur le...

M. le Maire : Bon, alors, qui est contre ?

M. DELETANG : Moi.

M. le Maire : Qui est contre ?

M. DELETANG : Moi, je suis contre. Question de financement.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème.

M. DELETANG : Pas pour le projet.

M. le Maire : Vous avez le droit d'être contre, il n'y a pas de problème.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

-ATTRIBUE les marchés de travaux de construction d'un ALSH et d'un RPE labellisés « bâtiment passif » aux entreprises suivantes :

| Lots | Intitulé des lots | Nom des entreprises | Offre HT |
|-----------------|---|--|--------------------------|
| Lot 01 | TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD | COLAS | 264 528.15 € |
| Lot 02 | GROS-ŒUVRE NEUF ET DE REHABILITATION, REPRISES EN ŒUVRE ET SOUS-ŒUVRE | BRIAULT CONSTRUCTION | 712 668.57 € |
| Lot 03 | CHARPENTES ET OSSATURES EN BOIS ETANCHEITE / DESCENTES EAUX PLUVIALES / DESENFUMAGE REVETEMENT DE FACADE ET TOITURE | CRUARD CHARPENTE | 1 667 467.21 € |
| Lot 04 | COUVERTURE ARDOISES | SARL LC2 | 146 000 € |
| Lot 05 | RAVALEMENT | <i>Infructueux</i> | |
| Lot 06 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | <i>Infructueux</i> | |
| Lot 07 | MENUISERIES INTERIEURES BOIS | SAS MBM | 231 343.78 € |
| Lot 08 | SERRURERIE / METALLERIE / PROTECTIONS | GSA5 | 47 934.50 € |
| Lot 09 | CLOISONS - DOUBLAGES | SAS MBM | 174 905.92 € |
| Lot 10 | PLAFONDS SUSPENDUS | SAS MBM | 207 419.13 € |
| Lot 11 | CARRELAGE - FAIENCES | MAGALHAES | 47 687.64 € |
| Lot 12 | SOLS SOUPLES | GROUPE VINET SAS | 79 303.80 € |
| Lot 13 | PEINTURE - NETTOYAGES | SOCIETE NOUVELLE MABULEAU | 37 000 € |
| Lot 14 | PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION | SAS FEE GROUPE IDEX | 423 838.31 € |
| Lot 15 | ELECTRICITE COURANT FORT / COURANTS FAIBLES / SSI | CEGELEC VAL DE LOIRE | 249 000 € |
| Lot 16 | APPAREILS ELEVATEURS | CFA DIVISION DE NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR | 28 800 € |
| Lot 17 | AMENAGEMENTS PAYSAGERS | LES ARTISANS PAYSAGISTES SAS | 113 994.98 € |
| TOTAL HT | | | 4 431 891.99 € HT |

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir et leurs éventuels avenants, et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés.

-DIT que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget primitif 2023.

ADOpte A 20 VOIX POUR, 1 CONTRE (Patrick DELETANG) et 6 ABSTENTIONS (Dominique GOURDON, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES).
